



13 av. des Droits de l'Homme
45921 Orléans Cedex 9

Service Développement
Economique Compétitivité et
Filières

Arrivé: 2025-2492	Bérénice
Avis permis du Parc Chaumont à Corquilleroy.	
Reçu: 03/04/2025	PRES
Rep : 03/05/2025	- JP. BDGS
DGS/PUHM/ADS	... BDGS/DGA
	... GS/DEVECO
	- C. F

AM

Monsieur le Président

Agglomération Montargoise et Rives du Loing,
1, rue du Faubourg de la Chaussée
BP 317

45203 MONTARGIS CEDEX

Objet : Avis permis

Réf. : 25SDECF081

Adresse courriel du Président
de la chambre d'agriculture du
Loiret :

direction.presidence@loiret.chambagri.fr

Dossier suivi par Katia
COUETTE

katia.couette@loiret.chambagri.fr

tel : 06 71 58 30 87

Orléans, le 28 mars 2025

Monsieur le Président,

Nous avons bien réceptionné le 24 mars dernier le projet de **modification simplifiée n°4** du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD).

Le PLUi de la communauté d'agglomération a été approuvé le 27 février 2020.

Cette modification simplifiée a pour objectifs la **suppression d'un emplacement réservé** sur les communes de Pannes et de Corquilleroy défini afin de permettre la création de la voie d'accès à la Zone d'activité Economique (ZAE) du Parc de Chaumont sur Corquilleroy.

La levée de cet emplacement réservé est justifiée par la nécessité pour GRT GAZ de déposer un permis de construire pour un poste de rebours. Par ailleurs, il est indiqué que le tracé de cette voie a évolué depuis l'élaboration du PLUi-HD.

Le projet de création d'une voie d'accès à la ZAE est maintenu et fera l'objet d'une modification de droit commun pour la création d'un nouvel emplacement réservé. Cette voie d'accès aura un impact sur des parcelles agricoles toutefois la suppression de l'emplacement réservé ne préjuge pas du futur emplacement.

Au vu de la modification envisagée, notre avis est favorable à la demande de modification du document.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Valentin CARON